



Togo : le programme de cantines scolaires désormais encadré par une loi

Le programme de cantines scolaires est dorénavant encadré par une loi au Togo. Le projet de loi relatif à l'alimentation scolaire a été unanimement voté en effet ce mardi par les députés au cours d'une session présidée par la présidente de l'Assemblée nationale Mme Yawa Djigbodi Tségan, en présence de l'émissaire du gouvernement, la ministre Victoire Tomégah-Dogbé en charge du développement à la base.

Le texte comporte trente-sept (37 articles) regroupés sous sept (7) chapitres relatifs aux dispositions générales, les conditions d'approvisionnement et de stockage des denrées alimentaires, l'hygiène et la sécurité sanitaire, la responsabilité des différents acteurs, le cadre de gestion et de pilotage, les sanctions (en cas de détournement des ressources et produits destinés au programme) et les dispositions transitoires et finales.

L'adoption de ce texte devra permettre au Togo non seulement d'optimiser la contribution des différentes parties prenantes en vue d'accroître la couverture et l'impact de l'alimentation scolaire sur le bien-être, l'éducation et la santé des enfants, mais aussi de pérenniser le développement économique local, particulièrement celui des zones les plus vulnérables à travers les approvisionnements en produits locaux de

proximité.

La présidente de l'assemblée nationale a indiqué que cette loi relative à l'alimentation scolaire aura le mérite de façon spécifique d'améliorer l'apprentissage. *« Au fond, l'adoption, ce jour, du projet de loi sur l'alimentation scolaire, en cohérence avec les programmes de développement au plan national et international, contribuera à un meilleur taux de scolarité surtout de nos enfants issus des milieux défavorisés »*, a déclaré Mme Yawa Djigbodi Tségan.

« Cette démarche se fonde sur une parfaite collaboration du milieu scolaire avec les promoteurs agricoles locaux et l'entrepreneuriat local. C'est pourquoi la Représentation nationale se réjouit que cette adoption porte sur autant d'éléments majeurs de réduction de la vulnérabilité des populations et qui préfigure une aube nouvelle », a-t-elle ajouté.

Selon la ministre Victoire Tomégah-Dogbé, à ce jour, ce sont plus de 91.000 élèves dans 315 écoles primaires publiques du Togo qui bénéficient des cantines scolaires. Depuis 2008, plus de 82,5 millions de repas chauds ont été servis aux élèves des cours primaires.

Elle a précisé que la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire a produit des résultats qui méritent d'être amplifiés et portés à échelle notamment l'augmentation de l'effectif scolaire de 9,4 % dans les écoles bénéficiaires contre 7 % dans les écoles non bénéficiaires avec une augmentation de l'effectif des filles. *« Les repas servis aux enfants dans ces cantines apportent 60 à 75 % des besoins quotidiens des enfants en calories »*, a-t-elle souligné.

Le programme de cantines scolaires est présenté comme l'un des investissements les plus importants du Togo. Il a notamment un impact considérable sur l'assiduité, le temps d'apprentissage et surtout l'augmentation du taux d'inscription ainsi qu'un

meilleur résultat aux examens nationaux de nos enfants.

Pour rappel, l'institutionnalisation de l'alimentation scolaire remonte à 2008 à travers le projet de développement communautaire et de filets sociaux (PDC plus). Le programme a reçu le financement de la Banque mondiale à hauteur de 13,7 milliards de franc CFA en 2019 et une contrepartie nationale de 6 milliards de franc CFA. Il touche 25 % des élèves des zones les plus vulnérables.

David S.